

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent vingt-cinquième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le mardi 28 avril 2020 à 15 h, en visioconférence.

**CONFIRMÉ LE 15 JUIN 2020**

<b>Membres</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Membres</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
Auclair, Céline Membre socio-économique		X	GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X (Visio)	
BOURGON, Vincent Étudiant		X*	HASTIR, François-Michel Étudiant au MBA	X (Visio)	
BOUTONNET, Vincent Professeur- Départ. Sciences de l'éducation	X (Visio)		KAMAL, Najat Membre socio-économique	X (Visio)	
BRIAND, Louise Professeure – Départ. Sciences sociales	X (Visio)		LABERGE, Murielle Rectrice	X (Visio)	
B. De Grosbois, Sylvie Vice-rectrice au développement campus Saint-Jérôme	X (Visio)		LE GAL, Nadine Représentante des collègues		X*
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur – Départ. Sciences sociales	X (Visio)		LORIAUX, Chrystine Membre socio-économique	X (Visio) À partir de 15 h 45	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X (Visio) À partir de 15 h 10		MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X (Visio)	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X (Visio)		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X (Visio) À partir de 15 h 10	
<b>Observateurs</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Invités</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création	X (Visio)		HENRICHON, Me Marie-Eve Adjointe au secrétaire général	X (Visio)	
LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X (Visio)		-		
NADEAU, Myriam Chargée de projet - DFCP	X (Visio)		-		
ROCHEFORT, Odette Technicienne - ÉMI	X (Visio)				
<b>Secrétaire général</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Attachée d'administration</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
ROY, André J.	X (Visio)		AUGER, Mireille	X (Visio)	
<i>*Absence motivée.</i>					

La présidente du conseil d'administration, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 06.

### **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 3.- Procès-verbal :

#### 3.1 Quatre cent vingt-quatrième (23 et 26 mars 2020) réunion

##### 3.1.1 Approbation

## 3.1.2 Affaires en découlant

- 4.- Entérinement des décisions de la :
- 4.1 Quatre cent trente-deuxième (16 mars 2020) réunion du comité exécutif  
**Documents :** Procès-verbal (CX-432)
- 5.- Affaires générales et institutionnelles
- 5.1 Information de la présidente
- 5.2 Information de la rectrice
- 5.3 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais
- 5.4 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2020 (à huis clos)
- 5.5 Adoption du *Règlement concernant la création du Bureau de liaison autochtone* de l'Université du Québec en Outaouais
- 5.6 Approbation de l'entente de services interuniversitaire entre l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique
- 6.- Affaires administratives et financières
- 6.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021
- 6.2 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2020-2021
- 6.3 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1er juin 2020 au 31 mai 2021
- 7.- Affaires académiques
- 7.1 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
- 7.2 Embauche d'une professeure suppléante au Département de psychoéducation et de psychologie
- 7.3 Projet de modification du programme de baccalauréat en administration (712S) au campus de Saint-Jérôme
- 7.4 Projet de création du programme court de premier cycle en gestion et développement de PME et du programme court de premier cycle en relation client et marketing
- 7.5 Projet de création d'un programme court de deuxième cycle en gestion de l'innovation en santé et services sociaux
- 7.6 Projet de création de l'École interdisciplinaire de la santé
- 7.7 Projet de suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en pratique infirmière avancée auprès des familles en période périnatale (0861)
- 7.8 Projet de suspension du programme court de deuxième cycle en consultation (0179) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)

7.9 Dépôt de la synthèse du dossier d'évaluation du doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3293, 3213)

8.- Nominations

8.1 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

8.2 Nomination au comité d'éthique de la recherche

8.3 Nomination au comité de santé, sécurité et prévention

8.4 Nomination au comité de protection des animaux

8.5 Nomination au comité institutionnel de développement durable

9.- Période d'information et questions

10. Dépôt de documents

10.1 Décret du gouvernement concernant l'octroi d'une aide financière maximale à l'UQO pour la location d'espaces à son campus de Saint-Jérôme

11.- Prochaine réunion (15 juin 2020)

12.- Clôture de la séance

**2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

**3.- Procès-verbal**

**3.1 Quatre cent vingt-quatrième (23 et 26 mars 2020) réunion**

**3.1.1 Approbation**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent vingt-quatrième (24 et 26 mars 2020) réunion, et ce, sans modifications.

**3.1.2 Affaires en découlant**

La rectrice, la vice-rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent vingt-quatrième (23 et 26 mars 2020) réunion, les suites régulières ont été données.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création fait savoir que toutes les activités du trimestre d'hiver 2020 devraient être complétées en fonction du plan de continuité et que, sur les 1048 activités du trimestre d'hiver, seulement quelques-unes nécessitent un suivi additionnel. Il est en contact avec les personnes concernées pour finaliser ces dossiers.

*Madame Louise Renaud Labrie et monsieur Patrick Duguay se joignent à la séance 15 h 10.*

**4.- Entérinement des décisions de la :**

**4.1 Quatre cent trente-deuxième (16 mars 2020) réunion du comité exécutif**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent trente-deuxième (16 mars 2020) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56,1 b) du *Règlement général* de l'Université.

À l'invitation de la présidente, monsieur Dimitri della Faille informe les membres du lancement de la bourse Aurore Boréale. Suite à son don personnel, la Fondation de l'UQO a créé cette bourse réservée exclusivement aux étudiantes et étudiants du cycle supérieur en sciences sociales. Deux bourses de 1 500 \$ seront versées annuellement à des étudiantes et étudiants qui répondront aux critères d'admissibilité établis. La présidente le remercie chaleureusement de la part des étudiants.

## 5.- Affaires générales et institutionnelles

### 5.1 Information de la présidente

Aucune information n'est transmise.

### 5.2 Information de la rectrice

La rectrice, madame Murielle Laberge, nommée à ce titre le 30 mars dernier, remercie les membres de leur appui et de leur confiance.

Elle souligne le caractère inhabituel de son entrée en fonction en raison de la pandémie de la Covid-19, et témoigne tout particulièrement de l'énergie et de l'entraide exceptionnelle déployées par tous les membres de la communauté universitaire vis-à-vis de cette situation exceptionnelle.

#### Activités de recherche

La vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme et la doyenne de la recherche travaillent de concert à la mise en œuvre de cette première étape du déconfinement qui visera seulement certaines activités de recherche dans les laboratoires de l'UQO et sur le terrain.

#### Trimestre d'automne 2020

Tous les scénarios sont envisagés, dont des scénarios d'enseignement en présentiel, à distance ou encore mixtes. Un comité tactique sera créé pour mettre en place différents scénarios.

La rectrice souligne par ailleurs que ses rencontres avec les syndicats des divers groupes de l'UQO ont permis d'identifier les difficultés, de les rectifier et de s'assurer de leur satisfaction à l'égard des aménagements mis en place pour les trimestres d'hiver et d'été 2020.

#### Location d'espace à Saint-Jérôme

Elle dit accueillir avec grande satisfaction la décision du gouvernement concernant l'octroi d'une aide financière maximale à l'UQO pour la location d'espaces à son campus de Saint-Jérôme.

### 5.3 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

Depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais aux membres du personnel enseignant et du personnel non enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année.

La rectrice, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

#### **PROFESSEURS HONORAIRES :**

Michel Blanchette  
Wojciech J. Bock  
Jean-Claude Boyer  
Paul Leduc Browne

#### **MEMBRES HONORAIRES :**

Louise Boisvert  
Louise Chénier  
Monique Filiatrault  
Denis Harrisson

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6518 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Michel Blanchette; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6519 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Wojciech J. Bock; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6520 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean-Claude Boyer; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6521 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Paul Leduc Browne; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6522 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Boisvert; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6523 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Chénier; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6524 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Monique Filiatrault; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6525 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Denis Harrisson; laquelle est jointe en appendice.

#### **5.4 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2020 (à huis clos)**

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après nommée la *Politique*, le conseil d'administration est appelé à approuver la recommandation du comité de sélection à l'égard du prix « Employé d'honneur », édition 2020.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6526 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2020; laquelle est jointe en appendice et sous embargo jusqu'au dévoilement du nom du récipiendaire.

### **5.5 Adoption du Règlement concernant la création du Bureau de liaison autochtone de l'Université du Québec en Outaouais**

L'UQO a amorcé dans son plan stratégique 2016-2020 une première démarche d'autochtonisation des services tendant vers la reconnaissance des savoirs autochtones et la décolonisation des modes d'éducation et d'enseignement, et ce, dans le respect des *Principes d'Universités Canada en matière d'éducation des Autochtones*, et découlant également des appels à l'action de la *Commission de vérité et réconciliation* (CVR, 2015).

Le *Règlement concernant la création du Bureau de liaison autochtone* vise la mise en œuvre du Bureau de liaison autochtone (BLA). Sous la responsabilité des Services aux étudiants, le BLA a comme vocation de coordonner les efforts pédagogiques, culturels et administratifs de la communauté universitaire vis-à-vis des populations étudiantes autochtones, que ce soit en renforçant les liens avec les instances communautaires, les services publics ou le réseau d'éducation régional et provincial en vue de favoriser leur réussite et l'excellence académique.

Cette mission se concrétise sur le terrain par la création du BLA comme espace d'accueil, de référence, d'accompagnement et d'écoute sécurisant au sein duquel la population étudiante autochtone pourra accéder à différentes ressources et services, et formuler des projets à destination de la communauté universitaire. Ainsi, le BLA permettra de coordonner un effort de sensibilisation à l'égard des réalités autochtones et faciliter la compréhension par la communauté universitaire face aux connaissances, aux savoirs et à l'univers proposé par la tradition autochtone en milieu académique. La culture du service portée par le BLA pourra en particulier s'appuyer sur des ressources et répondants autochtones à même d'offrir support, conseils et réconfort aux populations étudiantes.

De par la création du BLA, le MEES peut accorder une aide financière pour un établissement qui apporte une assistance particulière aux étudiants autochtones, soit encore pour revaloriser les cultures autochtones. Une demande de contribution de la part du MEES a déjà été demandée, et le dossier est présentement à l'étude.

La création du BLA est chaudement saluée en séance. On ajoute par ailleurs unanimement au Règlement que la personne coordonnatrice du BLA doit être d'origine autochtone conditionnellement aux directives, aux lois et aux conventions collectives applicables.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6527 concernant l'adoption du *Règlement concernant la création du Bureau de liaison autochtone* de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

### **5.6 Approbation de l'entente de services interuniversitaire entre l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique**

La dernière entente de services interuniversitaire, d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2016 au 30 avril 2020 est échu. Elle portait sur les conditions d'utilisation des locaux et l'accès à certains services offerts par l'UQO.

L'entente de services interuniversitaire proposée entre l'UQO et l'ENAP, d'une durée de deux (2) ans et le montant prévu la première année est de 135 000 \$ (avant taxes). Ce montant sera indexé selon la formule convenue dans l'entente.

Par ailleurs, le MEES a accepté de reconnaître et de financer les mètres carrés (m<sup>2</sup>) occupés à l'UQO et comme les locaux appartiennent à l'UQO, c'est cette dernière qui sera financée et non l'ENAP. Cette subvention au fonds de fonctionnement s'élève à environ 77 000 \$.

Des préoccupations sont formulées en séance quant à l'offre de programmes de l'ENAP, lesquels pourraient entrer en compétition avec ceux offerts à l'UQO. La vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme souligne que les résultats d'une étude réalisée au cours des dernières années ont démontré que les programmes offerts à l'ENAP sont complémentaires à ceux de l'UQO et permettent une offre de services accrue.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6528 concernant l'approbation de l'entente de services interuniversitaire entre l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique; laquelle est jointe en appendice.

## **6.- Affaires administratives et financières**

### **6.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021**

#### **I OBLIGATIONS**

Normalement en avril de chaque année, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) doit transmettre son budget initial approuvé par le conseil d'administration à l'Université du Québec (UQ), afin de permettre l'adoption du budget consolidé de l'UQ par l'assemblée des gouverneurs, conformément à l'article 2 e) du *Règlement général 4 de l'UQ*.

Par ailleurs, l'article 56.5 a) du *Règlement général de l'UQO* qui décrit les pouvoirs particuliers du conseil d'administration prévoit que celui-ci adopte le budget annuel de l'Université.

#### **II COMITÉ DU BUDGET**

La situation pandémique décrétée par les autorités gouvernementales vers le 23 mars 2020 force la direction de l'Université à revoir l'ensemble de ses activités pour tenir compte de la fermeture de ses bâtiments et des consignes gouvernementales liées, entre autres, à l'isolement. Les conditions actuelles de confinement provoquent une augmentation substantielle des dépenses et une réduction significative de certains revenus. Des mesures exceptionnelles sont prises pour terminer le trimestre d'hiver 2020 et pour préparer le trimestre d'été 2020.

Avant la pandémie, la baisse anticipée de l'effectif étudiant était d'environ 2%

Dans ce contexte, il est difficile de prévoir l'effet de la pandémie sur les inscriptions non seulement à l'été, mais à l'automne prochain. Les mesures de compensation du MEES ne sont pas encore connues et les paramètres budgétaires 2020-2021 seront fort probablement ajustés pour tenir compte de la situation COVID-19. Ainsi, le devient hasardeux d'estimer les revenus provenant de la subvention du MEES. Le MEES a donc décidé de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de reporter l'adoption de leur budget respectif à l'automne 2020.

Devant ces événements, l'Université doit quand même assurer ses opérations et respecter ses engagements particulièrement au niveau financier. Pour ce faire, il est proposé au conseil d'administration de permettre à l'Université de fonctionner sur la base de la continuité en utilisant des paramètres budgétaires connus c'est-à-dire en reportant le budget 2019-2020 à l'année 2020-2021 avec certains aménagements.

#### **III AUTORISATION DE DÉPENSES**

Le tableau suivant présente le sommaire des éléments proposés pour l'année 2020-2021 :

Budget initial 2020-2021	
	en milliers de \$
Produits - Budget initial 2019-2020	96 195,4 \$
Charges - Budget initial 2019-2020	<u>96 876,6 \$</u>
Surplus (insuffisance) - Budget initial 2019-2020	(681,2) \$
<i>Ajustements:</i>	
Subvention MEES - Soutien aux parcours en sciences de l'éducation	600,0 \$
Masse salariale régulière	(774,4)
Non récurrentes	379,4
Soutien au parcours en sciences de l'éducation	<u>(570,4)</u>
Total des ajustements	(365,4)
Surplus (Insuffisance) - Budget initial 2020-2021	<u><u>(1 046,6) \$</u></u>

### 1. Règles budgétaires

Les Règles budgétaires 2020-2021 ne sont pas encore connues. Par ailleurs, le Ministère a annoncé récemment que les annonces effectuées au dernier budget du gouvernement seraient revues.

### 2. Effectif étudiant

Le niveau d'effectif étudiant prévu pour 2020-2021 sera probablement en forte baisse surtout au niveau de l'effectif dérèglementé provenant de l'international. Il est probable que la baisse de l'effectif étudiant vienne atténuer l'augmentation du financement attendu. Il faudra attendre quelques mois avant de connaître les nouvelles règles de financement pour tenir compte des effets de la pandémie. Lorsque l'université sera en mesure de constater le niveau des inscriptions à l'été et à l'automne 2020, une correction budgétaire sera nécessaire pour tenir compte de cette réalité et pour répondre aux instructions du MEES pour l'adoption d'un budget officiel 2020-2021 par le conseil d'administration.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6529 concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2020-2021; laquelle est jointe en appendice.

## 6.2 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2020-2021

Chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le MEES. Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2019-2024.

Le Siègne social de l'Université du Québec demande à ce que l'Université approuve le budget du fonds d'investissement. Pour 2020-2021, les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations pour l'Université du Québec en Outaouais sont les suivants :

• Enveloppe de réaménagement	574 000 \$
• Enveloppe rénovation	<u>2 987 000 \$</u>
	<b>3 561 000 \$</b>
• Renouvellement du parc mobilier – Enseignement	337 400 \$



• Renouvellement du parc mobilier - Recherche	100 400 \$
• Développement des systèmes d'information	507 400 \$
• Sécurité de l'information	82 900 \$
	<u>4 589 100 \$</u>

Chaque année, plusieurs projets sont proposés et planifiés afin d'assurer le maintien des actifs, le renouvellement du parc mobilier, le développement des systèmes d'information et la sécurité de l'information de l'Université.

Pour 2020-2021, les sommes requises du fonds d'investissement de l'UQO pour la réalisation des projets planifiés en immobilisations sont les suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	775 000 \$
• Enveloppe rénovation	2 275 061 \$
• Résorption du déficit d'entretien	300 000 \$
	<u>3 350 061 \$</u>
• Renouvellement du parc mobilier – Enseignement	581 382 \$
• Renouvellement du parc mobilier – Recherche	30 000 \$
• Développement des systèmes d'information	552 000 \$
• Sécurité de l'information	53 752 \$
	<u>4 567 195 \$</u>
Réserves requises pour les projets futurs	
• Enveloppe réaménagement	170 000 \$
• Enveloppe rénovation	3 180 000 \$
	<u>3 350 000 \$</u>
<b>Total engagé</b>	<u><b>7 917 195 \$</b></u>

Certains travaux peuvent s'ajouter en cours d'année selon la nécessité et l'urgence de procéder. De plus, certains projets, dont la nature, l'ampleur et les besoins des travaux, pourraient être révisés à la hausse ou à la baisse en cours d'année. Les documents faisant état du suivi des projets réalisés en 2019-2020, la liste des projets à réaliser et les réserves en 2020-2021, le budget d'investissement 2020-2021 et le Guide pour la déclaration des budgets d'investissement en maintien des actifs immobiliers sont présentés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6530 concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en pour l'exercice financier 2020-2021; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6531 concernant l'adoption des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2020-2021; laquelle est jointe en appendice.

### **6.3 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021**

L'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* stipule, entre autres, qu'un organisme ne peut conclure un emprunt à moins que le ministre responsable de l'application de la loi qui régit cet organisme ne l'y autorise et que le ministre des Finances n'autorise la nature, les conditions et les modalités de la transaction, à moins de répondre aux conditions d'exclusion prévues au règlement sur les emprunts effectués par un organisme.

Dans ce cadre, l'UQO doit obtenir l'autorisation du Ministère pour ses emprunts temporaires, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021.

Pour l'année 2019-2020, les emprunts temporaires autorisés étaient de 17 M\$. Le montant maximum utilisé au cours de l'année financière a été de 11,5 M\$. L'écart entre le montant utilisé et le montant autorisé est principalement attribuable aux sommes allouées par le MEES en fin d'année 2018-2019, des sommes de recomptage qui n'ont pas été récupérées par le MEES et au report de certains déboursés prévus.

Pour 2020-2021, l'augmentation des emprunts temporaires est due à la pandémie de COVID-19. Cet événement a eu et aura des impacts majeurs sur les activités de l'UQO.

Ainsi, par prudence, les prévisions de recettes ont été retardées et réduites à cause de la pandémie, afin d'assurer à l'UQO de disposer des fonds requis pour ses opérations. De plus, le fait que la subvention conditionnelle et la subvention pour « *Placements Universités* » ne sont versées qu'après la fin de l'exercice financier contribue également à maintenir les besoins de liquidités de l'Université.

Le Service des finances a préparé un budget de caisse afin d'évaluer les besoins de liquidités de l'UQO. Il est recommandé d'approuver la demande d'autorisation des emprunts temporaires à un montant de 20 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6532 concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021; laquelle est jointe en appendice.

## 7.- Affaires académiques

### 7.1 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la « psychologie », le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Sara Tremblay à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « neuropsychologie clinique » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6533 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie (**Sara Tremblay**); laquelle est jointe en appendice.

### 7.2 Embauche d'une professeure suppléante au Département de psychoéducation et de psychologie

Suite à l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de la « psychologie », le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Synthia Guimond à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « neurosciences » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6534 concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département de psychoéducation et de psychologie (**Synthia Guimond**); laquelle est jointe en appendice.

### 7.3 Projet de modification du programme de baccalauréat en administration (712S) au campus de Saint-Jérôme

Le Module des sciences de l'administration souhaite bonifier son offre de cours dans la région des Laurentides. Ce projet de bonification comprend l'ajout d'une concentration en gestion et évaluation immobilières aux quatre (4) autres concentrations offertes au programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6535 concernant le projet de modification du programme de baccalauréat en administration (712S) au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

#### **7.4 Projet de création du programme court de premier cycle en gestion et développement de PME et du programme court de premier cycle en relation client et marketing**

Le projet de création des deux programmes courts de neuf (9) crédits chacun vise à élargir la gamme des programmes déjà offerts dans le secteur de l'administration au campus de Saint-Jérôme. Ces deux programmes sont adaptés aux attentes des étudiants déjà présents sur le marché du travail. Les cours offerts par ces programmes sont déjà offerts à l'UQO sur une base régulière.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6536 concernant le projet de création du programme court de premier cycle en gestion et développement de PME et du programme court de premier cycle en relation client et marketing; laquelle est jointe en appendice.

#### **7.5 Projet de création d'un programme court de deuxième cycle en gestion de l'innovation en santé et services sociaux**

Suite à une analyse de positionnement stratégique réalisée en 2017, le projet de programme court de deuxième cycle en gestion de l'innovation en santé et services sociaux s'inscrit dans la continuité du développement de la programmation de l'Université dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Des changements organisationnels s'opèrent dans le milieu de la santé et des services sociaux. Plusieurs cliniciens qui se tournent vers la gestion ressentent effectivement le besoin de développer leurs compétences et leurs connaissances en gestion de l'innovation. Une formation universitaire spécifique à la gestion d'équipe de projets innovants et d'équipe interdisciplinaire, centrée sur le patient considéré comme partenaire et modulée selon des approches novatrices, est donc proposée.

Le programme court de deuxième cycle en gestion de l'innovation en santé et services sociaux comporte 15 crédits et est offert à temps partiel. Il s'adresse à tous les professionnels de la santé et des services sociaux qui interviennent ou souhaitent intervenir comme leader d'équipe, chef de secteur ou responsable de l'encadrement de personnel. Il met l'emphase sur le développement d'une gamme de compétences reconnues par un organisme d'accréditation en gestion de la santé tout en offrant une synthèse des meilleures pratiques de gestion au sein des organisations de santé et de services sociaux. Il repose en outre sur des modèles théoriques qui privilégient l'interdisciplinarité, la collaboration interprofessionnelle et le développement d'approches novatrices dans une perspective de gestion allégée. Comme il s'adresse principalement à des professionnels en situation d'emploi, le programme combine l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance.

Le projet de programme court de deuxième cycle en gestion de l'innovation en santé et services sociaux a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 18 février 2020. Il a été présenté à la commission des études le 12 mars 2020.

Un suivi sera effectué par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création lors d'une prochaine réunion à l'égard du calcul des revenus et des dépenses du programme en fonction des crédits par trimestre pour les années 2021 à 2026.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6537 concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle en gestion de l'innovation en santé et services sociaux; laquelle est jointe en appendice.

#### **7.6 Projet de création de l'École interdisciplinaire de la santé**

En 2017, l'UQO a reçu une subvention de 250 000 \$ pour produire une étude de positionnement stratégique dans le domaine de la santé. Cette étude a permis d'identifier précisément les programmes à développer en santé et services sociaux afin de demander l'aide du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour les développer. Un plan d'affaires a été déposé l'année suivante, lequel a mené à une entente de financement de 500 000 \$. Dans le but de mettre en œuvre les principales phases identifiées

dans l'étude de positionnement stratégique, soit la prévention, la proximité et la collaboration, le plan d'affaires présenté au MEES prévoyait la création d'une école au sein de laquelle seraient rattachés plusieurs des programmes à venir.

La proposition de créer l'École interdisciplinaire de la santé a fait l'objet, en 2019, de discussions avec les directions des départements de l'UQO dans le domaine de la santé et des services sociaux, soit le département de travail social, le département des sciences infirmières et le département de psychoéducation et de psychologie. De plus, le projet d'École a été présenté aux comités de relations de travail du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais (SPUQO) et du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais à l'automne de la même année. La commission des études a donné un avis favorable au projet lors de sa rencontre du 23 janvier 2020.

Les responsabilités et prérogatives de l'École seront les mêmes que celles d'un département et d'un module combinés.

Suite aux discussions en séance, l'on convient que le rattachement des cours associés au programme devra être vérifié par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6538 concernant le projet de création de l'École interdisciplinaire de la santé; laquelle est jointe en appendice.

#### **7.7 Projet de suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en pratique infirmière avancée auprès des familles en période périnatale (0861)**

Le comité des programmes de maîtrises, DESS et doctorat sur mesure en sciences infirmières constate que l'effectif étudiant depuis le trimestre d'automne 2017 est peu nombreux. En fait, cinq (5) étudiants ont été inscrits à l'automne 2017 et à l'automne 2018 et deux (2) étudiants à l'automne 2019.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6539 concernant le projet de suspension des admissions au programme court de deuxième cycle en pratique infirmière avancée auprès des familles en période périnatale (0861); laquelle est jointe en appendice.

#### **7.8 Projet de suspension du programme court de deuxième cycle en consultation (0179) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL)**

Le comité des programmes en gestion de projet souhaite suspendre les admissions au programme court de deuxième cycle en consultation au PUPGL, car depuis l'ouverture du programme au PUPGL au trimestre d'hiver 2015, il n'y a eu aucune inscription.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6540 concernant le projet de suspension du programme court de deuxième cycle en consultation (0179) au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL); laquelle est jointe en appendice.

#### **7.9 Dépôt de la synthèse du dossier d'évaluation du doctorat en psychologie (cheminement professionnel) 3293 (3213)**

Un comité d'autoévaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) (3293, 3213). La commission des études a confirmé, lors de sa réunion du 12 mars 2020, que le dossier d'évaluation satisfait aux exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* à l'Université du Québec en Outaouais.

Conformément à la Politique, une synthèse de l'évaluation du programme a été produite pour fin de transmission au conseil d'administration et de diffusion sur la page Web de l'UQO consacrée à l'évaluation périodique des programmes.

L'on demande à ce que le cheminement de ce genre de dossiers aux instances soit vérifié et validé.

## 8.- Nominations

### 8.1 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

En vertu du règlement régissant le Régime de retraite de l'Université du Québec, il appartient à l'Assemblée des gouverneurs de procéder, sur la base de la recommandation du conseil d'administration de la constituante, à la nomination du membre du comité de retraite, à titre de représentant de l'UQO.

Le représentant de l'Université au comité de retraite, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont, verra son mandat prendre fin le 13 juin 2020.

Vu la recommandation de la rectrice et l'intérêt du vice-recteur à l'administration et aux ressources à poursuivre son implication au sein du comité de retraite à titre de représentant de l'UQO, le conseil d'administration est invité à proposer le renouvellement du mandat de monsieur Yves Dupont pour siéger audit comité, et ce, pour une période de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6541 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec (**Yves Dupont**); laquelle est jointe en appendice.

### 8.2 Nomination au comité d'éthique de la recherche

Le membre suivant qui voit son mandat prendre fin de 19 juin 2020 a manifesté son intérêt à renouveler son mandat, soit madame Ruth Philion, professeure.

Le CER, lors de sa séance du 16 avril 2020, a convenu de recommander la nomination de ce membre au conseil d'administration. Ce dernier est donc invité, sur la base de cette recommandation, à procéder à sa nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6542 concernant la nomination au comité d'éthique de la recherche (**Louise Martin, Ruth Philion**); laquelle est jointe en appendice.

### 8.3 Nomination au comité de santé, sécurité et prévention

Le secrétaire général a reçu des syndicats et associations respectives les recommandations suivantes :

- France Fouquette, représentante de l'association des cadres
- Odette Rochefort, représentante du syndicat du personnel de soutien
- Joël Guérette, représentant du syndicat du groupe professionnel
- Annie Fortin, représentante de l'association du personnel administratif
- Yannick Toudji Nyagoua, représentant des étudiants de premier cycle. Cet étudiant est éligible à siéger au comité de santé, sécurité et prévention telle qu'il appert de la vérification effectuée au Secrétariat général.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> mai 2020 et se terminant le 30 avril 2022, sur recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6543 concernant la nomination au comité de santé, sécurité et prévention (**Annie Fortin, France Fouquette, Joël Guérette, Odette Rochefort, Yannick Toundji Nyagoua**); laquelle est jointe en appendice.

#### **8.4 Nomination au comité de protection des animaux**

Conformément à l'article 4 de la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*, adoptée le 6 juin 2014, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité de protection des animaux (CPA), incombe au conseil d'administration.

À titre de membre de la collectivité, monsieur Brian Fisher a manifesté le désir de renouveler son mandat qui se terminait 20 février 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6544 concernant la nomination au comité de protection des animaux (**Brian Fisher**); laquelle est jointe en appendice.

#### **8.5 Nomination au comité institutionnel de développement durable**

Le 17 juin 2019, le conseil d'administration a adopté la Politique de développement durable. Cette politique crée un comité institutionnel de développement durable qui a pour mandat de recommander les grandes orientations et de conseiller l'Université en matière de développement durable. Cette politique découlait d'un projet issu du plan stratégique de 2016-2020.

Le secrétaire général a reçu la recommandation du syndicat du groupe professionnel et du syndicat du personnel de soutien. Le conseil est donc invité à nommer deux membres pour un mandat débutant le 29 avril 2020 et se terminant le 28 avril 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 425-CA-6545 concernant la nomination au comité institutionnel de développement durable (**Linda Carbonneau, Marie-France Therrien**); laquelle est jointe en appendice.

#### **9.- Période d'information et questions**

Aucune information n'est transmise.

#### **10. Dépôt de documents**

##### **10.1 Décret du gouvernement concernant l'octroi d'une aide financière maximale à l'UQO pour la location d'espaces à son campus de Saint-Jérôme**

#### **11. Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 15 juin 2020 à 16 h 30.

#### **12. Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 55.

*Original signé par :*

---

André J. Roy, secrétaire d'assemblée